

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

**ABSENTS :**

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET  
Madame ARBORE

Le quorum est atteint

\_\_\_\_\_

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2024.06.05 SIEA – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT**

(Rapporteur : Daniel FABRE)  
Nomenclature : 5.3 - Désignation des représentants

La représentation de la Commune d'Ambérieu en Bugey, adhérente au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) est de 4 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants.

Ces délégués ont été élus parmi les membres du Conseil Municipal par délibération n°2020.04.12 en date du 12 juin 2020.

Suite à la démission de Monsieur Antoine MARINO MORABITO au poste de Conseiller Municipal le 21 octobre 2024, il convient de procéder à son remplacement au poste de suppléant au sein du SleA.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **03 décembre 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Antoine MARINO MORABITO en qualité de représentant suppléant de la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein du SleA ;
2. **DE NOMMER** Michaël LARBI en qualité de représentant suppléant de la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein du SleA.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA  
Secrétaire de séance

A black ink signature of Philippe Di Perna.



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20241206-2024\_06\_05-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024 2